



L'Europe, en présence de représentants d'Afrique, d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud, ont adopté le Manifeste " Sécurité & Démocratie ". Elles appellent les autres villes d'Europe et du monde à les rejoindre dans l'adoption et la mise en oeuvre des principes contenus dans ce Manifeste.

1. Nous voulons des villes de qualité, actives, sûres, des villes au développement harmonieux. L'insécurité et le sentiment d'insécurité, le sentiment d'abandon, la violence compromettent gravement et durablement le développement et le renouvellement de la ville.

2. Le défi est de garantir une légitime sécurité pour chacun et les siens, famille, voisinage, communauté, ville. La lutte contre la délinquance ne doit pas conduire à des postures racistes, au fanatisme, à des pratiques discriminatoires, à la désignation de boucs émissaires notamment les jeunes, les immigrés, les groupes les plus vulnérables. Ce serait la fragmentation de nos villes, la fin d'une Europe des villes.

3. L'Union Européenne, après la création du marché intérieur et de la monnaie unique et après la mise en place des prémisses de l'Europe sociale, fait de la création d'un " espace de liberté, de sécurité et de justice " un de ses objectifs prioritaires. Cet espace ne se réalisera pas sans les villes de l'Europe.

▪ Des villes de liberté

4. Nos villes ne sont pas égalitaires. Quartiers riches, classes moyennes et quartiers pauvres coexistent. Cette coexistence demande à être organisée, sans avoir à creuser des fossés physiques ou symboliques dans l'urbanisme, dans l'accès aux services ou dans l'accès aux décisions. Affirmons la **ville de l'inclusion**, avec la participation des habitants aux politiques locales.

5. Les villes sont hétérogènes, et les différents modes de vie peuvent entrer en tension. Cette diversité fait notre richesse et le conflit éventuel doit trouver sa solution dans les politiques de prévention et d'inclusion, et dans la conception et l'organisation de l'espace. La qualité des espaces physiques peut aider à mieux garantir la sécurité des personnes par un urbanisme qui maintient l'équilibre entre développement et qualité. Espaces publics, espaces d'habitation et de commerce doivent rester des espaces de rencontre.

6. Nous voulons des **villes hospitalières** à l'égard des autres citoyens du monde, des migrants, des nomades. Les problèmes liés à l'immigration ne peuvent se résoudre par la criminalisation et par le rejet de la diversité. La confiance exige des règles claires d'admission et de séjour pour les étrangers (notamment pour le regroupement familial) ; elle exige la lutte contre l'immigration clandestine en ciblant les réseaux criminels qui organisent la traite des êtres humains ; elle exige la définition juridique des conditions d'arrivée massive de réfugiés victimes de la guerre et de l'insécurité ; elle exige des conditions d'accueil et de séjour conformes aux droits fondamentaux de la personne.

7. Nos villes de liberté sont des **villes tolérantes** qui excluent les stratégies extrémistes d'éradication des conflits. Elles développent une éducation à la légalité et à la solidarité qui transforme la violence et la peur en motifs de développement de soi, en ouverture sur le

monde, en tolérance des autres. Eduquer, c'est aider les jeunes à transformer leur violence en une énergie propre à améliorer leur sort et celui des autres.

▪ **Des villes de justice**

8. L'insécurité n'est pas simplement la crainte du cambriolage ou de l'agression, elle peut naître aussi du danger de l'automobile, d'un environnement nocif ou précaire et surtout de la crainte de ne pas disposer en cas de besoin du renfort d'une aide, d'un service apportant protection ou réparation.

9. Tous les habitants n'ont pas un accès égal à la sécurité. Selon son origine, son statut, son sexe, son âge, sa condition, la peur sera plus invalidante ; les risques dans les rues, les espaces publics ou chez soi plus lourds ; le recours en justice contre la violence plus difficile ; l'accès au droit et la reconnaissance de ses droits plus aléatoires. Autant d'iniquités qui nécessitent que tous les niveaux de gouvernement s'engagent.

10. On ne peut s'en remettre aux seules lois du marché pour compenser ces iniquités. Si l'intérêt commercial en vient à dominer la capacité des groupes et des individus à maintenir l'ordre et à maîtriser la criminalité, la sécurité dépendra de la richesse, de la capacité d'accéder aux nouvelles technologies et aux espaces préservés.

11. La gouvernance de la sécurité conforte le sentiment de justice par une gestion participative du traitement des insécurités réelles, des malaises et des problèmes sociaux. Familles, adultes, habitants, communautés, leur participation est la réponse. Le recours à la conciliation, à la médiation, à l'arbitrage apaise les relations à partir de règles et de normes proches de nos traditions et de nos usages ; les liens de proximité, de convivialité et de communauté et le sentiment d'appartenir à une **ville communautaire et multiculturelle sont renforcés**.

12. La ville doit contribuer à garantir à chacun de ses habitants des conditions de vie conformes aux droits fondamentaux de la personne : accès au logement (y compris lieux d'accueil pour les gens du voyage), accès à l'emploi, accès à l'éducation, accès à la justice. Une **ville de la citoyenneté** ouvre l'accès à des droits et demande le respect des devoirs.

13. L'harmonisation des droits et devoirs civiques, locaux, nationaux et européens encouragera la confiance entre les citoyens. Les luttes contre toutes les formes de discrimination sexuelle et raciale en seront plus efficaces.

▪ **Des villes de sécurité**

14. La sécurité est un bien commun essentiel au développement durable. Elle est le signe et la condition de l'inclusion sociale, de l'accès équitable à d'autres biens communs tels l'éducation, la justice, la santé, la qualité de l'environnement. Promouvoir de la sécurité, c'est développer du bien commun, ce n'est pas d'abord faire de la police ou recourir au système pénal.

15. Nos politiques de sécurité sont avant tout des politiques de prévention, de multiplication de services et de réduction des risques.

16. Ces politiques demandent et renouvellent des partenariats entre les acteurs économiques et sociaux dans les villes ; elles redonnent un rôle à la famille et à l'école, à l'entreprise, à la rue et aux espaces publics, à la solidarité, à la société civile.

17. Ces politiques s'appuient sur un système de justice criminelle qui introduit de la responsabilité là où sévit une violence destructrice dans la famille, l'entreprise ou la rue, et qui contribue à la prévention de l'insécurité et à la réduction des risques.

18. Ces politiques s'appuient sur des services publics de proximité fonctionnant dans la transparence et le respect du droit des usagers.

19. La ville a le devoir de prendre en compte les victimes, de les accueillir, de les aider, de les accompagner pour obtenir réparation.

20. Ces politiques demandent une implication forte des différents niveaux de gouvernement, et le développement de coopérations renforcées entre les villes.

▪ **L'Europe et les villes**

21. Les villes du Forum Européen souscrivent au projet de déclaration des Nations Unies sur les normes de bonne gouvernance urbaine qui invite les autorités locales à s'engager dans la préparation de stratégies de prévention de la criminalité, en partenariat avec tous les acteurs clés, et en veillant à ce que les habitants pauvres et marginalisés participent à la définition de ces stratégies.

22. Les villes de l'Union Européenne doivent être encouragées à insérer la sécurité dans la gouvernance des villes. Tout en respectant le principe de subsidiarité, l'Europe doit intégrer les politiques de prévention de la criminalité et de sécurité dans les programmes de développement urbain.

23. L'Europe doit promouvoir les **échanges entre les villes**, encourager les **formations** des acteurs locaux, développer des **politiques communes** autour de phénomènes transnationaux, comme les violences dans le sport, le racisme, les drogues, l'exploitation des êtres humains, le lien entre la petite et grande criminalité.

24. La volonté de l'Europe doit trouver à s'exprimer dans la création d'un **Réseau européen** réunissant tous les acteurs des politiques de sécurité, et notamment les représentants de la société civile. Un tel réseau a pour vocation d'élaborer les outils nécessaires à la comparaison entre les villes avec l'appui d'un Observatoire, de mettre en place des formations, d'encourager la connaissance des meilleures pratiques en matière de sécurité urbaine.

25. Un **budget européen** mobilisable au profit des politiques locales de sécurité doit être voté.

26. Les villes européennes souhaitent que la collaboration entre les villes se développent **avec les villes du monde** et que l'Union prenne en compte cette nécessaire généralisation des politiques de sécurité.

1. Sécurité, urbanisme et développement durable

La sécurité urbaine ne peut plus être réduite aux problèmes de criminalité. La sécurité est une problématique complexe :

- elle est connectée aux problèmes de santé, d'environnement, d'urbanisme d'éducation;
- elle est le résultat d'inégalités croissantes dans l'accès aux ressources;
- elle met en jeu des conflits d'intérêts, notamment dans le partage et l'usage de l'espace et des temps de la ville (loisirs de la nuit, sport, prostitution...);
- L'insécurité est un risque urbain qui appelle aussi des réponses civiles.

En conséquence, les villes s'accordent sur les principes d'action suivants :

1.1 La sécurité demande la mise en place d'une politique globale de gestion des risques:

- approche globale des problèmes;
- réduction des risques associés à l'insécurité;
- réponse interdisciplinaire;
- pilotage politique de cette complexité qui impose d'organiser le dialogue entre des délégations municipales trop souvent dissociées, en particulier entre la délégation " Urbanisme " et la délégation " Sécurité urbaine " .

1.2 Tout projet d'aménagement nouveau et de renouvellement urbains doit intégrer la dimension sécurité, au stade de la programmation et de la gestion:

- une étude d'impact social doit être introduite dans chaque projet urbain;
- tout projet urbain doit être assorti d'une gestion sociale (politique et technique);
- la gestion post projet doit être pensée dès l'amont du projet.

1.3 La démarche de qualité doit privilégier la négociation plutôt qu'une démarche normative et prescriptive. L'autorité locale doit s'assurer que :

- la négociation se noue entre les populations et les instances politiques et administratives locales;
- tous les groupes de population et tous les quartiers de la ville bénéficient de conditions égales pour participer à la préparation, à l'évaluation et à l'exécution des projets;
- tous aient accès à l'information et aux services urbains, condition sine qua non de la participation citoyenne.

1.4 La sécurité urbaine appelle le développement de services urbains de qualité et accessibles à tous. Elle appelle en particulier la qualité des espaces publics et de leur gestion.

2. Les choix en matière de sécurité

La sécurité de la collectivité et la sécurité de l'individu sont fondamentales pour l'existence humaine. La criminalité menace la qualité de vie des habitants. Elle est traumatisante pour les victimes et fragilise la vitalité civique.

Pour réduire la délinquance, la violence et l'insécurité, la réponse la plus utilisée a été trop souvent limitée à l'action des services de police, à la justice pénale et à l'incarcération. L'inflation du nombre de personnes incarcérées en Europe depuis deux décennies est inacceptable. Il est essentiel de respecter à la fois les intérêts des victimes, des collectivités et des auteurs d'infraction.

L'équilibre entre le contrôle, la sanction et la prévention doit être rétabli, afin qu'une plus grande importance soit donnée à la prévention sociale et "situationnelle" aussi bien d'un point de vue organisationnel que financier. Les analyses confirment que les approches préventives qui soutiennent l'intégration des jeunes dans nos collectivités et atténuent ainsi les causes profondes de la criminalité réduisent la violence et la victimation. Il est prouvé que leur rapport coût/efficacité est plus favorable que la répression et l'incarcération seules.

En conséquence, les villes s'accordent sur les principes d'action suivants :

2.1 Programme de prévention et tolérance zéro pour l'exclusion

Les gouvernements nationaux doivent se pencher sur les situations telles celles créées par l'écart croissant entre les riches et les pauvres, l'exclusion des jeunes, l'inégalité liée au genre, la discrimination raciale, l'urbanisation rapide, la conception des biens de consommation ainsi que la disponibilité des armes à feu, des drogues illégales et de l'alcool.

Afin de s'attaquer aux causes de la délinquance et de l'insécurité, le gouvernement local doit renforcer les stratégies qui mobilisent conjointement les secteurs tels que les écoles, le logement, les services sociaux, la police, la justice, et les citoyens. Il s'agit de cibler les causes de problèmes locaux à travers le développement de coalitions opérationnelles qui implique des changements d'organisation, des diagnostics de l'insécurité et des évaluations en terme de coût/avantage.

Les efforts des gouvernements locaux devraient être soutenus financièrement et techniquement par d'autres niveaux de gouvernement.

2.2 Des réponses et des sanctions efficaces qui favorisent l'inclusion

Les gouvernements locaux doivent mettre en oeuvre des programmes de prévention de la récidive appuyés notamment sur le développement social, sur la résolution des conflits par le biais de la médiation et sur la réparation par les auteurs d'infractions.

2.3 Un recours très limité à la prison

La prison est une ressource limitée. L'incarcération doit être utilisée d'une manière très restreinte et toujours justifiée par des impératifs définis et faisant l'objet d'un consensus social. Les détenus ne doivent pas être écartés de la communauté, mais incarcérés au plus près possible de leurs familles et des services susceptibles de supporter leur future réintégration dans la collectivité. Il s'agit de faciliter l'accès dans les prisons des services sociaux, de formation, d'éducation et d'aide à emploi.

Les collectivités locales doivent s'impliquer dans le développement des travaux d'intérêt général et des autres sanctions aptes à réduire le recours à l'incarcération.

2.4 Une meilleure communication et un renforcement de l'implication des citoyens

Les citoyens ne doivent pas seulement participer à l'élaboration des stratégies de réduction de la délinquance et de l'insécurité. Ils méritent d'être informés au sujet de ce qui est efficace et bénéfique. La police et les services de justice doivent mieux tenir compte de l'ensemble des préoccupations des habitants.

2.5 L'échange de connaissances est à placer au cœur de nos stratégies

L'ensemble des connaissances disponibles doit être au centre de toutes les décisions en matière de sécurité urbaine. Celles-ci doivent reposer sur une analyse précise des coûts et des bénéfices de chaque programme à court, moyen et long terme, notamment par rapport aux résultats de l'incarcération et de la répartition des effectifs de police.

Nombre d'exemples de pratiques en matière de sécurité urbaine illustrent qu'il est possible d'avoir un impact sur la réduction de la délinquance et de l'insécurité. Il est important de développer des opportunités de débats et de formation pour l'ensemble des acteurs locaux pour mettre ces solutions pratiques à l'œuvre dans les collectivités. Nous appelons à la création d'un observatoire européen de prévention de la criminalité et de la sécurité tournée vers l'Europe élargie.

3. Les jeunes, la ville, la loi

Il faut travailler pour les jeunes, filles et garçons, mais aussi avec les jeunes. Il faut que notre société leur fasse confiance et évite de généraliser et de les stigmatiser en en faisant tous des délinquants potentiels.

Nous souhaitons une sécurité respectueuse des jeunes :

- Les mesures doivent être proportionnelles aux problèmes rencontrés;
- Il est nécessaire d'impliquer, autant que faire se peut, les jeunes dans les dispositifs de sécurité et de prévention de manière à ce qu'ils en deviennent de véritables acteurs.

En conséquence, les villes s'accordent sur les principes d'action suivants :

3.1 La réaffirmation du rôle des familles, en prévenant le plus tôt possible

De manière générale, nous constatons un rajeunissement de la délinquance. Il semble qu'à partir d'un certain âge les dispositifs de prévention en direction des jeunes soient moins efficaces. Il est nécessaire d'agir auprès des plus jeunes, filles et garçons, en adoptant une approche individualisée.

Dans cet objectif, le rôle des parents dans l'éducation et la transmission des règles et des valeurs est essentiel. Or, certains parents demandent de l'aide pour comprendre leurs enfants, ne pas s'éloigner d'eux et pouvoir pleinement assumer leur rôle. Il est de notre responsabilité de pouvoir soutenir et aider ces familles, sans les considérer comme de "mauvais parents".

Il convient également de souligner que cette transmission des règles de notre société et de nos valeurs ne pourra se faire sans l'école.

3.2 Les villes, moteur d'un partenariat indispensable

L'approche partenariale est devenue un élément clé dans la réussite et l'efficacité des actions de prévention et de sécurité. Ce partenariat doit rassembler tous les acteurs locaux d'une même ville, il doit également se développer entre les villes afin de permettre :

- Un échange d'expériences entre les villes;
- La mise en œuvre du principe de la "pédagogie de la rupture" en offrant aux jeunes, garçons et filles, la possibilité de sortir de leur environnement quotidien.

3.3 La protection de nos jeunes, garçons et filles

N'oublions pas que les jeunes sont aussi les premières victimes de violences.

La prévention de la délinquance ne peut faire l'économie d'un meilleur système d'aide aux victimes qui sache mieux identifier les jeunes en souffrance. Pour se faire, il semble nécessaire de sensibiliser, voire former, l'ensemble des acteurs locaux aux méthodes de détection de ces souffrances et de savoir davantage susciter la parole des victimes.

Cela est d'autant plus important que de nombreuses études ont démontré qu'il existe un lien indéniable entre violence subie et violence agie.

3.4 L'évaluation, garantie d'une meilleure efficacité

Si nos connaissances en matière de délinquance des jeunes sont importantes, elles n'entraînent pas suffisamment la mise en œuvre d'actions concrètes et efficaces. Il est nécessaire de mieux exploiter notre savoir et de développer, là aussi, une approche par genre.

C'est au prix d'un bon diagnostic préalable et d'une véritable évaluation que nos actions seront plus efficaces. Cette évaluation doit poser la question du rapport coût/efficacité, mais également celle de la valeur ajoutée de nos dispositifs.

Nos systèmes d'évaluation doivent être harmonisés pour permettre le développement d'une culture commune de l'évaluation et ainsi favoriser les échanges entre les villes et entre les pays.

4. Mobilité, sécurité : la ville hospitalière

Le stéréotype qui lie de manière récurrente la problématique de l'immigration à celle de la sécurité doit être combattu.

Toutefois, pour mettre efficacement un terme à ce stéréotype, nous ne devons pas ignorer ou sous-estimer les situations où illégalité et immigration se rencontrent. Une bonne connaissance de la réalité est nécessaire afin de mettre en place tous les outils capables de briser le préjudice de l'identification. A cette fin, la prévention et la répression doivent être mobilisées : par exemple en mettant en place, si cela est nécessaire, des mesures de vérification d'identité, des sanctions plus efficaces pour prévenir la récidive, ou des dispositifs de lutte contre l'exploitation des migrants.

En outre, bien que ce ne soient pas les seules solutions aux problèmes de clandestinité, une grande importance doit être accordée aux dispositifs sociaux, sans lesquels il serait illusoire d'espérer des résultats concrets dans la durée.

En conséquence, les villes s'accordent sur les principes d'action suivants :

4.1 Une nouvelle politique commune d'immigration en Europe

Dans le cadre des nouvelles compétences issues du Traité d'Amsterdam en matière d'immigration, nous demandons à l'Union Européenne d'adopter rapidement une politique d'immigration commune aux quinze Etats membres. Nous accueillons avec enthousiasme la déclaration de l'Union Européenne dans laquelle elle a présenté au Conseil et au Parlement sa stratégie en matière d'immigration. En manifestant notre volonté de participer activement à l'élaboration de ce document, nous souhaitons également soutenir dans cette proposition innovante, l'approche globale qui prend en considération l'ensemble des domaines liés aux migrations (économique, social, politique et humanitaire). Les axes de cette nouvelle approche sont :

- de nouvelles voies pour l'immigration légale, abandonnant l'approche des frontières fermées;
- la lutte contre l'immigration clandestine;
- des politiques d'intégration;
- des partenariats avec les pays d'origine;
- un accueil pour raisons humanitaires.

4.2 La lutte contre le trafic de migrants

Nous demandons une implication active à tous les niveaux dans la lutte contre le trafic d'être humains qui, avec le trafic de migrants, est devenu l'un des commerces illégaux les plus rentables pour le crime organisé. Nous souhaitons souligner l'importance de la Convention des Nations Unies contre le crime organisé, signée mi-décembre 2000 à Palerme. Plus de cent

pays devaient signer cette convention ainsi que les protocoles sur le trafic des migrants, posant ainsi les jalons d'une collaboration judiciaire et policière contre la criminalité qui, jusqu'à présent, traversait librement les frontières. Nous soutenons les actions qui conduiront le Parlement à ratifier cette convention.

4.3 Mesures pour l'intégration et contre la discrimination

Nous soutenons avec force les initiatives européennes et celles des Etats membres visant à donner aux migrants des conditions de vie et de travail égales à celles des autres citoyens.

Nous devons concentrer nos efforts sur la lutte contre l'exclusion qui touche particulièrement les migrants et expliquer leur sur-représentation dans les prisons.

Des directives claires doivent être adoptées, en matière de regroupement familial (en référence aux directives Européennes), de droits d'entrée et de séjour, pour les migrants comme pour les réfugiés.

Toutes les actions de lutte contre la discrimination et la xénophobie, inscrites dans le programme d'actions et dans les deux déclarations de la Communauté Européenne, doivent être mises en place. Ces actions doivent être complétées par des programmes d'intégration spécifiques aux niveaux national, régional et local. Une attention particulière doit être accordée à la question des nomades et à leur souhait d'être reconnus comme une nation comptant environ dix millions de personnes en Europe.

La promotion d'une société multiculturelle doit être le fruit d'une adaptation tant des immigrés que des sociétés d'accueil. Une attention particulière doit être accordée aux enfants, notamment aux enfants isolés, en lien avec la Convention Internationale sur les Droits de l'Enfant. Il est nécessaire de promouvoir toutes les formes de représentation et de participation à la vie politique locale, en commençant par la reconnaissance du droit de vote aux élections locales pour les résidents en règles. La Charte des Droits Fondamentaux, approuvée à la Conférence de Nice, bien qu'elle n'ait pas de pouvoir de contrainte, peut servir à développer une nouvelle forme de citoyenneté, élargie aux migrants et comprenant des devoirs et droits fondamentaux.

4.4 Un nouveau modèle de référence

Les politiques d'intégration et de lutte contre l'exclusion nous conduisent à proposer un modèle coopératif et participatif qui accorde une attention particulière à l'implication des migrants et de leurs représentants dans les instances institutionnelles et locales. Ainsi nous soulignons l'expérience britannique de lutte contre la discrimination à travers la mise en place de la Commission pour l'Egalité Raciale.

5. Des partenaires pour une ville plus sûre

La référence correcte permettant d'identifier les partenaires et de redéfinir leur fonction pour une ville plus sûre est la décentralisation. C'est grâce à la décentralisation que les villes peuvent exercer leur rôle dans la gouvernance de la sécurité et que les autres réalités institutionnelles peuvent concourir à la construction d'une politique unitaire et nationale, dans le respect des spécificités de chacun.

Cette place centrale des villes permet et exige la construction de "politiques par le bas", une gouvernance du territoire dans laquelle l'organisation de la participation active des habitants, sous toutes ses formes, individuelle et collective, est nécessaire.

C'est ainsi que les villes, devenues des laboratoires de démocratie, expérimentent des politiques qui, de façon pratique et efficace, apportent des solutions à des problèmes de sécurité que le pouvoir central n'a pas toujours été capable d'affronter. La prévention et la sécurité sont des éléments essentiels pour la réduction de l'exclusion urbaine et sociale et pour la protection effective des droits individuels et sociaux. La participation des habitants est une partie indissociable de cette nouvelle approche, adoptée par les autorités locales, alors que d'autres expériences, comme la tolérance zéro, n'ont pas abouti à des résultats satisfaisants et ont pu même s'avérer contre-productives.

Les politiques de participation doivent impliquer tous les citoyens, quelque soit leur niveau de revenu, et qu'ils soient ou non destinataires de politiques d'inclusion et de protection.

En conséquence, les villes s'accordent sur les principes d'action suivants :

5.1 Le développement et l'impulsion de nouvelles politiques dirigées vers la promotion de la sécurité subjective et la prévention de la criminalité et des comportements incivils. Certaines sont déjà mises en œuvre dans les municipalités d'Europe.

5.2 La création de coalitions permanentes -communales ou intercommunales- pour la sécurité urbaine, sous la responsabilité de l'autorité politique.

Ces coalitions réunissent:

- le secteur public, notamment justice, police, logement, urbanisme, action sociale, santé, éducation ;
- le secteur bénévole ;
- le secteur privé, tel que les entreprises de transport, les chambres de commerce et d'industrie...

5.3 L'encouragement des professionnels de la sécurité urbaine et des métiers divers, tous impliqués dans la prévention et la sécurité, à adopter une approche civile et non pas pénale et policière.

5.4 Le développement de nouvelles modalités de qualification et de professionnalisation des acteurs qui contribuent à la sécurité urbaine à différents niveaux. En particulier, la construction d'un cadre légal et de diplômes universitaires pour conforter les nouveaux métiers apparus au sein de la communauté locale, pour mieux résoudre, par des méthodes plus adaptées, les problèmes liés à la sécurité.

5.5 Une meilleure organisation des relations entre l'autorité publique et l'offre marchande de sécurité.

5.6 La nécessité que les Etats s'engagent dans les politiques de prévention et soutiennent :

- les politiques locales de sécurité;
- la création de structures de prévention à tous les niveaux;
- l'élaboration d'outils de connaissance : diagnostics locaux de sécurité observatoires sociaux, évaluations des dispositifs et processus;
- l'adaptation des services centraux aux enjeux de la proximité.

6. Violence et villes des femmes

Les violences faites aux femmes par les hommes doivent être reconnues par la loi comme répréhensibles partout. Il faut continuer d'agir auprès des gouvernements locaux, nationaux et des instances internationales pour que les autorités politiques soient tenues responsables de la mise en œuvre de ces législations.

Les violences faites aux femmes par les hommes, quelles soient privées ou publiques sont interdépendantes. Elles traduisent l'inégalité des rapports existant entre hommes et femmes. C'est pourquoi, d'une part, tous les programmes d'action visant à réduire l'insécurité doivent tenir compte de l'approche par genre. D'autre part, ils doivent développer des programmes de promotion de rapports égalitaires homme-femme.

Les acteurs de la sécurité urbaine intègrent l'approche par genre dans leur plan d'action qui doivent comporter des objectifs précis et des indicateurs d'évaluation.

En conséquence, les villes s'accordent sur les principes d'action suivants:

6.1 La reconnaissance des violences de genre

Les violences de genre sont mal connues voire inconnues. Il est nécessaire que les statistiques sur tous types d'insécurité soient construites dans une approche de genre.

Puisque les femmes subissent des actes violents et aussi des violences "symboliques" il faut collecter des données issues de la parole des femmes : entretiens qualitatifs, récits de vie, marches exploratoires, données désagrégées...

Il faut aussi favoriser la mise en commun des expériences à l'échelle internationale.

6.2 L'évolution des cultures, des représentations, des mentalités pour lutter contre l'insécurité des femmes

L'éducation des enfants et des adultes est une priorité :

- Education à l'école (garçons et filles);
- Education tout au cours de la vie;
- Formation des professionnels pour promouvoir des références communes.

6.3 Chacun et chacune contribuant à la sécurité urbaine, hommes et femmes initieront et participeront ensemble et à égalité à l'établissement des politiques

Pour atteindre cet objectif, il faut assurer l'accès des femmes aux pouvoirs politiques et que la participation des citoyennes et des groupes de femmes s'intègrent dans la prise de décisions des politiques urbaines.

6.4 Des partenariats entre groupes de femmes, organismes techniques, système de justice criminelle et pouvoirs politiques s'avèrent une méthode efficace, peut-être indispensable pour assurer la cohérence et la réussite des actions.

6.5 Des ressources financières précises et finalisées sont la seule garantie de mise en place de ces recommandations

Devant l'urgence, la complexité et la méconnaissance des violences contre les femmes, il est nécessaire que les pouvoirs publics accordent des ressources financières :

- pour répondre aux situations d'urgence (refuge et toute structure d'accueil);
- pour développer les programmes de prévention qui doivent être un des soucis majeurs de la communauté.

6.6 Les villes seront vigilantes à intégrer l'approche par genre dans les politiques de sécurité urbaine telles que souscrites dans ce Manifeste. Elles porteront une attention particulière au problème de la traite et du commerce des femmes, ainsi qu'aux femmes immigrés et demandeurs d'asile qui sont victimes de violence domestique.

Références

- Conseil de l'Europe. Déclaration finale. Conférence sur la réduction de l'insécurité urbaine, 17-20 novembre 1987, Barcelone, Espagne;
- Forum Européen pour la Sécurité Urbaine, Fédération Canadienne des Municipalités, The United States Conference of Mayors. Agenda for Safer Cities, Final Declaration. Conférence européenne et nord américaine sur la sécurité urbaine et la prévention de la criminalité, 10-13 octobre 1989, Montréal, Canada;
- Forum Européen pour la Sécurité Urbaine, Fédération Canadienne des Municipalités, The United States Conference of Mayors. Déclaration Finale. Deuxième conférence internationale sur la sécurité urbaine, les drogues et la prévention de la délinquance. 18-20 novembre 1991, Paris, France;
- Forum Européen pour la Sécurité Urbaine, Programme de Gestion Urbaine (PNUD, CNUEH-Habitat, Banque Mondiale), Ville de Saint-Denis-de-la-Réunion. Conférence internationale Justices, Villes, Pauvretés. 4-8 décembre 1995, Saint-Denis-de-la-Réunion, France;
- Forum Européen pour la Sécurité Urbaine, Déclaration de Dakar. Création du Forum Africain pour la Sécurité Urbaine, 7 février 1998, Dakar, Sénégal;
- Nations Unies, PNUD/UNCHS/Habitat, Conference " Safer Cities " Johannesburg, 1997;
- Nations Unies, Centre pour les Etablissements Humains (UNCHS). Texte " The Global Campaign for Good Urban Governance " (Projet, état au 1er mai 2000);
- Séminaires préparatoires de la Conférence de Naples;
- Jeunes et violence, 1er octobre 1999, Bruxelles, Belgique;
- Femmes, violence et insécurité urbaine, 9-10 mars 2000, Sintra, Portugal;
- Participation de la société civile (I) , 2-3 décembre 1999 Brent (London Borough), Royaume Uni;
- Participation de la société civile (II), 4 et 5 mai 2000, Turin, Italie;
- Médias et sécurité urbaine, 11-12 mai 2000, Mulhouse, France;
- Urbanisme et Sécurité (I), 6-7 avril 2000, Roubaix, France;
- Urbanisme et sécurité (II), 15-16 juin 2000, Rome, Italie;
- Urbanisme et sécurité (III), 23-24 octobre 2000, Alcobendas, Espagne;

- Relations entre offre publique et offre marchande de sécurité, 12-13 octobre 2000, Cascais, Portugal;
- Collège Expert, 28-29 octobre 2000, Université Autonome de Barcelone, Espagne;
- Nouveaux métiers de la sécurité, thème qui, depuis 4 ans, a fait l'objet d'un travail très approfondi du FESU sur les nouveaux métiers de proximité et sur les managers de la sécurité : les SécuCités Manager.